



TRIAL
International

AMNESTY
INTERNATIONAL



icj

International
Commission
of Jurists

**COMMUNIQUÉ DE
PRESSE**

Genève, le 11 février 2019
pour diffusion immédiate

Népal : le processus de justice transitionnelle doit être remis sur les rails

La Cour internationale de Justice (CIJ), Amnesty International et TRIAL International ont appelé aujourd'hui le gouvernement népalais à s'engager en faveur d'un processus de justice transitionnelle transparent et consultatif qui respecte le droit international et les arrêts de la Cour suprême du Népal.

Le 6 février, le Gouvernement népalais a prolongé d'une année supplémentaire les mandats de la Commission Vérité et réconciliation (CVR) et de la Commission d'enquête sur les disparitions forcées de personnes (CIEDP), et s'est engagé à sélectionner de nouveaux commissaires d'ici avril 2019.

A la suite de cette annonce, la CIJ, Amnesty International et TRIAL International ont fait part de leurs préoccupations quant à la façon dont la question de la justice transitionnelle a été traitée jusqu'à présent, et ont exhorté le Gouvernement à mettre à profit les deux prochains mois pour remettre ce processus entaché de vices sur la bonne voie. Elles ont aussi averti du risque d'une nouvelle occasion manquée, qui empêcherait une nouvelle fois les victimes d'accéder à la justice, la vérité et la réparation qu'elles recherchent désespérément.

« Une nouvelle prolongation d'un an n'aura aucun sens si des mesures ne sont pas prises pour garantir l'indépendance et l'impartialité des commissions », a déclaré **Frederick Rawski**, Directeur de la CIJ pour l'Asie et le Pacifique. « Cela ne peut se faire que grâce à un processus de sélection transparent, fondé sur une volonté réelle de lutter contre l'impunité – non seulement pour les victimes du conflit, mais aussi pour les générations futures. »

Les trois organisations ont réaffirmé leur point de vue selon lequel, jusqu'à présent, le processus n'a pas permis d'obtenir justice, vérité ou réparation pour les victimes de crimes relevant du droit international et de violations flagrantes des droits humains. Celui-ci n'a pas non plus permis d'établir des lois et des garanties institutionnelles pour garantir que de tels crimes ne se reproduisent jamais. Les organisations ont souligné la nécessité de disposer de commissions indépendantes, compétentes et impartiales, de respecter le droit international et de faire en sorte que les victimes de conflits, la société civile et la Commission nationale des droits de l'homme participent activement à la conception et à l'exécution du processus.

« Ce renouvellement est une excellente occasion pour le Népal d'apprendre de son passé, ainsi que des expériences d'autres sociétés sortant d'un conflit. La crédibilité du processus de justice transitionnelle repose en définitive sur l'intégrité, la compétence, l'indépendance et l'expertise des commissaires. L'indépendance de la Commission, associée à un cadre juridique conforme au droit international, contribuera – ou non – au succès de l'engagement à garantir la justice, la vérité et la réparation », a déclaré **Biraj Patnaik**, directeur du programme Asie du Sud d'Amnesty International. « Le processus de nomination des nouveaux commissaires doit être transparent et ouvert à l'examen du public. Les victimes et la société civile doivent avoir la possibilité de proposer et d'examiner les candidats »

TRIAL International is a non-governmental organization fighting impunity for international crimes and supporting victims in their quest for justice. TRIAL International takes an innovative approach to the law, paving the way to justice for survivors of unspeakable sufferings. The organization provides legal assistance, litigates cases, develops local capacity and pushes the human rights agenda forward.

Contact médias:
Jean-Marie Banderet
media@trialinternational.org
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
@trial



TRIAL
International



AMNESTY
INTERNATIONAL



icj

International
Commission
of Jurists

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève, le 11 février 2019

pour diffusion immédiate

Les organisations ont regretté que les préoccupations juridiques de fond soulevées à maintes reprises par les victimes, la société civile et la communauté internationale des droits de l'homme soient restées sans réponse. Le gouvernement n'a pas indiqué clairement si ces préoccupations seront prises en compte ni comment elles le seront.

« Outre son obligation de veiller à ce que les victimes du conflit aient accès à un recours effectif et à une réparation, les autorités ont l'obligation d'enquêter de façon indépendante. Et s'il y a suffisamment de preuves recevables, de poursuivre les personnes soupçonnées de responsabilité pénale devant les tribunaux civils ordinaires et – si elles sont reconnues coupables –, de les punir de peines appropriées qui tiennent compte du caractère grave des crimes », a déclaré **Helena Rodríguez-Bronchú**, responsable du programme Népal auprès de TRIAL International. « Ces obligations sont clairement établies dans le droit international et confirmées dans les décisions successives de la Cour suprême népalaise. Il est grand temps que le gouvernement cesse de proposer des mesures qui sont clairement incompatibles avec l'esprit de ces jugements. »

Parmi les préoccupations soulevées au sujet de la législation existante et de celle proposée, on peut citer les disparités entre les définitions de certains crimes et violations des droits humains entre le droit népalais ou international ; l'insuffisance des dispositions visant à garantir que les crimes graves au regard du droit international sont passibles de poursuites pénales (y compris des peines proportionnelles à la gravité des crimes) ; et le recours à une indemnisation au détriment des autres formes de réparation octroyées aux victimes des conflits et de leur famille.

La CIJ, Amnesty International et TRIAL International avaient déjà présenté une analyse juridique du projet de loi sur la justice transitionnelle. Distribué en 2018, il formulait des recommandations sur la manière de garantir le respect du droit international et des bonnes pratiques. Il est disponible [en suivant ce lien \(en anglais\)](#).

TRIAL International is a non-governmental organization fighting impunity for international crimes and supporting victims in their quest for justice. TRIAL International takes an innovative approach to the law, paving the way to justice for survivors of unspeakable sufferings. The organization provides legal assistance, litigates cases, develops local capacity and pushes the human rights agenda forward.

Contact médias:
Jean-Marie Banderet
media@trialinternational.org
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
@trial